



## HORAIRES DIVERS, D'HIVER

**FERMETURE DE LA MAIRIE  
DU SAMEDI 23 DECEMBRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER  
URGENCE : 06.75.23.41.01**

∞

**FERMETURE DES CIMETIERES  
A 17 H EN DECEMBRE ET JANVIER**

∞

**OUVERTURE DU PARC MUNICIPAL  
DE 10 H A 17 H  
DU 24 DECEMBRE AU 2 JANVIER INCLUS**

### SEULE DISTRIBUTION ANNUELLE DE SACS DE TRI 2018



**En cas d'absence, vous fournir au sycomore  
(aucun stock restant sur la commune)  
Possibilité de prendre les sacs pour plusieurs foyers**

**LE MARDI 28 NOVEMBRE DE 16H A 19H  
A LA MEDIATHEQUE (RUE DU MOULIN)**

**OU**

**LES SAMEDIS 25 NOV ET 2 DEC DE 9H A 12H  
A L'ATELIER MUNICIPAL (23 ROUTE NATIONALE)**

## LE MOT DU MAIRE

1) Le PLU est toujours dans l'attente d'une prise de décision des services de l'Etat (DDT) ce qui bloque aujourd'hui est l'absence de réponse précise sur les possibilités des zones constructibles à terme.

Le Grand Reims, auquel nous appartenons, essaie d'élaborer une politique globale sur l'ensemble de son territoire (classification des zones, étude des zones humides et zones agricoles).

Nous sommes tributaires de ces éléments qui doivent tenir compte du SCOTT (schéma territorial).

2) La commune et le Grand Reims ont effectué des aménagements :

- Rue de Sachs : rénovation de la chaussée et création de trottoirs, et bientôt le bas de la Gare à la rue de l'Auby
- Rétablissement de la signalétique rue de Branscourt, passage protégé rue de Sachs, mise en place de coussin berlinois route nationale et prochainement piste piétonne et cyclable pour accéder au magasin Leclerc.
- Une étude est en cours pour l'agrément du rondpoint au niveau du Leclerc.

Tout ceci pour rappeler aussi que la vitesse est partout excessive et dangereuse. (rue de Branscourt, route nationale, rue de la Gare particulièrement).

La situation se dégrade, le flux routier augmentant, il va devenir nécessaire de prendre des mesures répressives.

3) On constate que le stationnement des véhicules est de plus en plus sauvage. Il est indispensable de respecter les emplacements prévus.

4) Les fêtes de fin d'année approchent. Il faut redoubler de vigilance quant à la sécurité des habitations.

5) Les illuminations seront mises avant la fin novembre et nous invitons la population à éclairer aussi leur habitation.



## EXTRAITS

DU

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2017

Présents 14  
Procurations 4

#### N°43-2017

##### **Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des flux pour le centre des finances publiques.**

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange ainsi que les flux comptable pour le centre des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et donne son accord pour que la collectivité accède aux services iXChange de JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et des flux comptable pour le centre des finances publiques.

#### N°44-2017

##### **Contrats d'Assurance des risques statutaires pour le personnel avec le Centre de Gestion de la Marne.**

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération 54-2016 du 07 novembre 2016, demandé au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Maire expose que le Centre De Gestion de la Marne a communiqué à la Commune :

- les résultats la concernant.
- La convention de gestion entre la collectivité et le Centre de Gestion de la Marne qui prévoit de:
  - o gérer au quotidien l'ensemble des déclarations de sinistres transmises par la collectivité et d'assurer la déclaration des bases de l'assurance à fréquence annuelle.

- o suivre les processus d'adhésion et de résiliation du ou des contrats de la collectivité.
- o assurer un développement informatique de l'application AGIRHE.
- o répondre à toutes les questions relatives à la gestion et au conseil statutaire lié aux indisponibilités des agents de la collectivité (absences de toutes natures : Maladie Ordinaire (MO), Congé de longue maladie/longue durée (CLM/CLD), Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), Maternité (MAT), Décès (DC).
- o gérer et piloter le suivi de l'absentéisme des agents de la collectivité.
- o Activer et assurer le suivi des services annexes liés au retour ou au maintien dans l'emploi : soutien psychologique, étude ergonomique des postes de travail, contre-visite et expertise médicale.
- o Assurer le suivi des demandes de recours gracieux avec l'assureur.
- o Assurer une transmission de toutes les données relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles.
- o Assurer la remontée des informations liées au recours contre tiers responsable.
- o Assurer le lien avec les instances médicales.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition suivante : Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2018).

Taux garantis pendant 2 ans pour :

- I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.
- II. Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.

L'assemblée délibérante autorise le Maire à :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC,
- Choisir les options (prise en charge totale des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de 0,50 % de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et 0,10% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

**Après avoir évoqué les propositions d'aménagement de rondpoint d'entrée de la commune, le conseil décide de différer sa décision et de réfléchir sur le projet.**

#### N°45-2017

##### **Aménagement accès supermarché.**

Afin de sécuriser les piétons et cyclistes et après avoir en avoir délibéré le conseil à l'unanimité des membres présents :

- décide de choisir l'entreprise COLAS Agence de Reims pour 63 222€ TTC soit 52 685€HT par son marché à bon de commande qui sera payé en investissement opération Voirie 273,
- décide la décision modificative budgétaire afin d'avoir les crédits nécessaires,
- autorise et charge Monsieur le Maire à signer et faire appliquer tous documents relatifs aux dépenses ci-dessous.

#### N°46-2017

##### **Ecoles : position pour les rythmes scolaires.**

Vu la possibilité de modifier l'organisation des rythmes scolaires offerte par le Gouvernement, Vu le courrier en date du 28 septembre 2017 de la Communauté Urbaine du Grand Reims, Considérant qu'actuellement les Nouvelles Activités Périscolaires sont à la charge de la commune, Considérant la délégation à Familles Rurales qui a des difficultés pour avoir du personnel en contrat aidé,

Considérant les coûts et l'organisation, Considérant les conseils d'école et leurs positions, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec la majorité 12 voix pour, 4 contre (favorable à 4 jours et demi) et 2 abstentions :

- Décide de s'orienter pour une organisation du temps scolaire pour 4 jours,
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire concernant la position des rythmes scolaires.

#### N°47-2017

##### **Succession Madame TANGUY Armande**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame Armande TANGUY, propriétaire de la parcelle cadastrée sur la commune : AD 163 située Rue de Branscourt au N°26, souhaitait en faire don à la commune de Jonchery-Sur-Vesle par un testament déposé chez le notaire de Jonchery-Sur-Vesle.

Suite à son décès, la commune est donc bénéficiaire du bien immobilier et mobilier et doit supporter l'intégralité des frais afférents au règlement de la succession.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le leg consenti par Madame TANGUY, c'est-à-dire tout l'immobilier et le mobilier,
- décide que les frais engendrés par cette donation seront pris en charge par la commune,
- délègue à Monsieur le Maire le soin de vendre ou se défaire de tous les biens (meubles, vêtements, etc....) après inventaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique établi par le notaire et tout autre document nécessaire relatif à cette délibération.

##### **Informations diverses :**

M. Le Maire : démission Aurore FORTEA : dans les communes de plus de 1000 habitants, la conseillère démissionnaire est remplacée par le candidat venant sur la même liste immédiatement après le dernier élu soit Madame Roth-Laval Florence, si celle-ci accepte sinon ce sera le suivant.

11 novembre : Rappel des horaires pour la commémoration de l'Armistice de 1918 dès 9h45 au cimetière anglais.

Nous attendons les décisions de La Poste pour l'acquisition du bâtiment, les négociations sont en cours... Lors d'un prochain conseil nous espérons délibérer pour un montant acceptable.

Monsieur Pesnel, adjoint : un point est fait sur les travaux de voirie effectué par la communauté urbaine du Grand Reims. Il regrette que les futurs travaux envisagés par la commune ne soient pas pris correctement en compte. Il précise que les travaux d'enfouissements ne sont pas encore programmés malgré les accords du S.I.E.M..

Un échange est fait par l'ensemble du conseil sur la vitesse, la circulation Route Nationale et Rue de Branscourt, une réflexion est à faire (feux tricolores, stop, coussins berlinois...).

Monsieur Remen, conseiller délégué : la mairie coordonne le téléthon avec les associations, on compte sur les Joncaviduliens pour le début décembre, notamment pour la vente de Jacinthes.